

**Outremont**  
**Montréal** 

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 février 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-341** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78) et le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063) et abrogeant le Règlement sur les services de collectes (AO-278)* ».

L'objet dudit règlement est d'abroger ce qui reste du *Règlement sur les services de collecte (AO-278)* et d'intégrer certaines dispositions de ce règlement dans le *Règlement sur la propreté (AO-78)* et le *Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)*.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 16 février 2017

Me Julie Desjardins, avocate

Secrétaire substitut de l'arrondissement

